

## DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

### DEMANDEUR

Nom et prénom ou Société/Entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... N° de télécopie : .....

Adresse courriel : .....

### MOTIF DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

- Déménagement  Emménagement
- Pose de benne à gravats (précisez les dimensions L x H x l) .....
- Installation d'échafaudage (précisez les dimensions L x H x l) .....
- Sur consoles suspendues (sur façade donnant sur le domaine public)
- Au sol (avec circulation des piétons intégrée)
- Au sol (sans circulation piétons intégrée)
- Dépôt/stockage/livraison de matériaux (toupie-béton, sable, gravelle, bois,...)  
(précisez la nature et le cubage en mètres cubes ou stères) : .....
- Intervention (taille de haie, élagage, ravalement ou peinture de façade, travaux de clôture,...)  
(précisez la nature) .....
- .....
- AUTRE : .....
- .....

**Si la demande est faite par une société/entreprise, coordonnées du riverain concerné (adresse, téléphone) :**

.....

.....

## OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Réserve de emplacements de stationnement existants

Nombre de places sollicité : .....

Autorisation de stationnement exceptionnel à cheval sur trottoir (ml)

Autorisation de stationnement exceptionnel sur chaussée (ml)

Autorisation d'utilisation partielle du trottoir

Autorisation de neutralisation totale du trottoir

Empiètement partiel sur la chaussée

Devant le n° de voirie suivant : .....

## DURÉE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

La demande d'autorisation est sollicitée du ..... au .....inclus.

Date de la demande :

Signature

Date de réception de la demande en mairie :

### **La demande est à adresser en mairie, 15 jours avant la date concernée :**

soit par voie postale à : Mairie de Notre-Dame de Bondeville - BP n° 5 – 76960 Notre-Dame de Bondeville

soit par courriel : [dict-arretes@ville-nd-bondeville.fr](mailto:dict-arretes@ville-nd-bondeville.fr) ou [accueil@ville-nd-bondeville.fr](mailto:accueil@ville-nd-bondeville.fr)

soit déposée en mairie.

Elle fera ensuite l'objet de l'établissement d'un arrêté municipal qui sera notifié au demandeur soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en mains-propres contre signature.